

NAISSANCE

Pour qui ?

Famille confrontée à des difficultés liées à l'arrivée d'un nouveau né (la demande peut être formulée dès la naissance jusqu'aux 4 mois révolus du bébé)

Pourquoi ?

Aider et conseiller dans le soin au nouveau né
Soulager la famille dans la prise en charge du quotidien et l'organisation de la fratrie
Orienter dans les démarches administratives

Comment ?

Un(e) professionnel(le) de l'association se rend au domicile de la personne qui demande l'aide, pour constituer le dossier.

Un diagnostic est réalisé, afin d'évaluer la nécessité d'intervention et de définir au mieux les modalités et objectifs d'intervention (durée, tâches à accomplir, rythme d'intervention...)

Avec qui ?

Des professionnel(le)s diplômé(e)s de l'aide à domicile T.I.S.F. ou A.V.S, en présence d'un parent au domicile

Mais aussi avec ?

Les professionnels de l'action sociale (UTPAS , Caf, services spécialisés...), les structures d'accueil du jeune enfant...

Documents à fournir ?

Numéro allocataire CAF

Livret de famille, ou à défaut extrait d'acte de naissance

NB : une intervention est également possible en cas d'adoption d'un enfant, si celle a un effet destabilisant sur l'organisation du foyer familial.